

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

N° 2026-051

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Martial CLAVIER, Maire.

Date de convocation : 07 septembre 2026

Présents : Geneviève BIHEL, Jennifer BONNEFOY, Stéphanie BERGOT, Martial CLAVIER, Elise DUBOIS, Erwan JAN, Guillaume LÉAUSTIC, Annie LE GUEN, Jocelyn LE GUEN, Sylvie LE LOUARN, Sébastien ROPERS, Monique TANGUY

Excusé(es) : Hervé LE GUEN (pouvoir donné à Sylvie LE LOUARN), David MASSON (pouvoir donné à Jocelyn LEGUEN), Matthieu MERCEUR (pouvoir donné à Stéphanie BERGOT)

Secrétaire de séance : Annie LE GUEN

OBJET : Convention avec l'association « La patte sur le cœur »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention proposée par l'association « La patte sur le cœur » permettant d'avoir un accompagnement pour la prise en charge des chats considérés comme errants car non pucés, de réduire les tarifs de frais vétérinaires (soins; euthanasie et crémation des animaux ...). Cette association ne prend généralement que des chats mais peut également prendre en charge des chiens si besoin.

Après délibération, le conseil municipal valide en conséquence l'adhésion à la fondation 30 millions d'amis et la convention avec l'association « La patte sur le cœur » et autorise le Maire à signer tous les documents et entreprendre toutes les démarches en application de cette décision.

Le Maire de Coat-Méal :

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée sur le site <https://www.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
COAT-MEAL, le 14 septembre 2026
Le Maire,
Martial CLAVIER

